

# SELECTION FRANCE SOCIAL (SEPTEMBRE 2022)

REPORTING

Communication  
Publicitaire

31/12/2024

FONDS À FORMULE ■

Article 8 ■

## Données clés (Source : Amundi)

Forme juridique : **Fonds Commun de Placement (FCP)**  
Classification AMF : **Fonds à formule**  
Droit applicable : **de droit français**  
Code ISIN : **FR001400ATB7**  
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**  
Garant : **AMUNDI FINANCE**  
Devise de référence de la classe : **EUR**  
Actif géré : **55,13 ( millions EUR )**  
Unité de la première souscription : **0 Part(s)**  
Périodicité de calcul de la VL : **Quotidienne**  
Société de gestion : **Amundi Asset Management**  
Eligibilité : **Compte-titres, Assurance-vie**  
Eligible PEA : **Oui**  
Frais d'entrée (maximum) : **2,50%**  
Frais courants : **1,45%**

## Données Clés - Fonds à formule (Source : Amundi)

Date de lancement : **15/12/2022**  
Durée de vie : **10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)**  
Date d'échéance : **15/12/2032**  
Nature de la protection : **Capital Protégé à 95% à l'échéance**  
Date De Sortie Conditionnelle : **-**

## Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant A L'ÉCHÉANCE.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

En cas de rachat avant l'échéance, le porteur prend un risque non mesurable à priori, le prix de vente étant fonction des marchés ce jour-là. Le prix pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule.

## Objectif d'investissement

Ce fonds est une alternative à un placement risqué de type « actions », qui en contrepartie d'un plafonnement de la performance éventuelle à échéance des 10 ans, offre une protection partielle du capital à hauteur de 95 % du capital investi<sup>3</sup>. Il présente donc un risque de perte en capital limité à 5 % (hors frais).

Sélection France Social (Septembre 2022) est un fonds à formule ayant une durée de placement de 10 ans et offrant une protection partielle à l'échéance de 95 % de la Valeur Liquidative de Référence<sup>1</sup> dont la performance est liée à l'évolution de l'indice Euronext® France Social Decrement 3.75%.<sup>2</sup>

À l'échéance, le 15 décembre 2032, si l'Indice a progressé à la hausse au terme des 10 années de placement, vous bénéficiez d'une performance finale correspondant à cette progression, dans la limite d'une performance de +75 %, soit un rendement annuel maximum de +5,76 %<sup>3</sup>.

En cas de sortie anticipée (rachat total ou partiel, décès, ou arbitrage avant l'échéance), la valeur de votre placement sera fonction des conditions de marché ce jour-là, avec une éventuelle perte en capital, non mesurable, la protection partielle du capital ne s'appliquant que pour les investisseurs conservant leur placement jusqu'à l'échéance de la formule, soit le 15 décembre 2032. Des frais de sortie seront par ailleurs appliqués : 1%.

La performance de Sélection France Social (Septembre 2022) est liée l'évolution, sur 10 ans, de l'indice Euronext® France Social Decrement 3.75% dans la limite de +75 % à la hausse, soit un taux de rendement annuel maximum de +5,76 %<sup>3</sup>

(1) La Valeur Liquidative de Référence est définie comme étant la plus élevée des VL établies entre le 1er septembre 2022 inclus et le 15 décembre 2022 inclus.

(2) Pour plus de précision, se référer au paragraphe « objectifs et politique d'investissement » de la documentation juridique du FCP.

(3) Hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO), hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement, pour les investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule le 15 décembre 2032.

## Valeur Liquidative (Source : Fund Admin)

VL de référence \* : **100,23**  
Date VL encours FAF : **31/12/2024**  
VL : **101,6706**  
Evolution depuis l'origine : **1,44%**

NB : L'évolution de la valeur liquidative en cours de vie ne reflète pas la performance finale offerte par le placement. Ce fonds bénéficie d'un objectif à l'échéance défini dans les documents contractuels. Il est important de conserver ce support jusqu'à l'échéance pour bénéficier de la formule.



www.amundi.fr

Document destiné aux investisseurs "non professionnels"

FONDS À FORMULE ■

**Frais de sortie (source : Amundi)**

A l'échéance : néant

Entre le 1er septembre 2022 inclus et le 15 décembre inclus : néant 1 % acquis au fonds aux autres dates

**Avertissement**

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

## FONDS À FORMULE ■

## APPROCHE ESG RETENUE

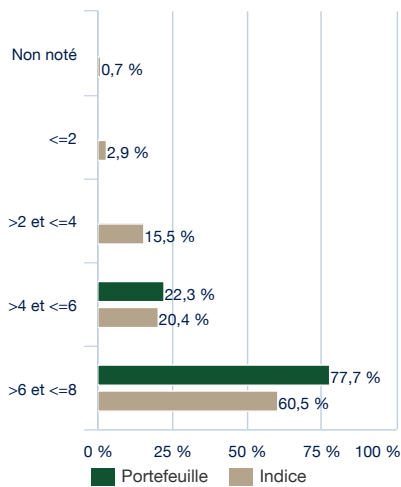
Le fonds est géré de manière indicielle par rapport à l'Indice par le biais d'une réplique directe en investissant environ 100% de son actif dans les actions de l'Indice aux Dates de Constatation Initiale (1) et en restant à tout moment investi dans les actions de l'Indice. Le Fonds contracte également plusieurs instruments financiers à terme (produits dérivés) qui lui permettent d'obtenir à l'échéance un montant qui permet de réaliser l'objectif de gestion. L'actif du fonds ne sera ainsi pas investi à 100% en permanence dans les actions composant l'indice du fait de l'utilisation des dérivés.

L'OPCVM est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le fonds adopte une approche en sélectivité par rapport à son univers d'investissement, le SBF 120, en excluant au minimum 20% des entreprises les moins respectueuses de l'environnement. Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une notation sur des critères extra-financiers.

Limitations de l'approche retenue : l'approche en sélectivité n'exclut aucun secteur d'activité à priori et l'OPCVM peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Le fonds intègre le facteur environnement dans son processus d'investissement à l'exclusion des autres facteurs de durabilité.

## Distribution des notations environnement de CDP\* des actions



## Notation des actions en portefeuille

	Portfeuille	Notation environnement de CDP*
<b>SIEMENS AG-REG</b>	24,12%	6,50
<b>AXA SA</b>	22,34%	6,00
<b>BNP PARIBAS</b>	19,39%	8,00
<b>SANOFI - PARIS</b>	18,05%	7,00
<b>TOTALENERGIES SE PARIS</b>	16,10%	7,00
<b>AIRBUS SE</b>	0,00%	3,50

\*Euronext calcule une notation Environnement pour chaque entreprise en se basant sur la moyenne de ses notes CDP sur les thèmes pour lesquels elle a été sollicitée. C'est sur cette note Euronext que sont sélectionnées les 40 entreprises les plus respectueuses de l'environnement qui composeront l'indice Euronext® CDP Environnement France EW Decrement 5%.